

**- TERRE D'Émeraude Communauté -**  
**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**DÉLIBÉRATION N°016/2024**

Envoyé en préfecture le 08/03/2024  
Reçu en préfecture le 08/03/2024  
Publié le   
ID : 039-200090579-20240306-D\_016\_2024-DE

SÉANCE DU 06 MARS 2024

Nombre de Conseillers

En exercice : 116  
Titulaires présents : 85  
Suppléants présents : 4  
Pouvoirs : 7

Date de convocation :

29/02/2024

Date d'affichage :

07/03/2024

Votants :	96	Pour :	96	Contre :	0	Abstentions :	0
-----------	----	--------	----	----------	---	---------------	---

L'an deux mille vingt-quatre, le six mars, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle François TRUFFAUT de Moirans en Montagne, sous la présidence de Monsieur PROST Philippe.

**Délégués titulaires présents :**

ANDREY Patrick ; AYMONIER Gaëtan ; BAILLY Jacques ; BAILLY Thierry ; BARIOD Denis ; BAUDIER Stéphanie ; BELPERRON Pierre-Rémy ; BENIER ROLLET Claude ; BENOIT Jérôme ; BLASER Michel ; BOISSON Jean Pierre ; BONDIER Jean-Robert ; BONIN Robert ; BOURGEOIS Rachel ; BOURGEOIS Josette ; BOZON Fabienne ; BRUNET Hervé ; BUCHOT Jean-Yves ; BUNOD Remy ; CALLAND Jacques ; CASSABOIS Yannick ; CATILAZ Christophe ; CHATOT Patrick ; CLOSCAVET Marie-Claire ; CORAZZINI Sylvie ; CORSETTI Patrice ; DAVID Lauriane ; DELORME Carole ; DEPARIS-VINCENT Christelle ; DEVAUX Catherine ; DOUVRE Jacques ; DUBOCAGE Françoise ; DUFOUR Christiane ; DUTHION Jean-Paul ; ETCHEGARAY Josiane ; FAGUET Jean-Jacques ; FATON Patrice ; FAVIER Jean-Louis ; GAMBÉY Olivier ; GAUTHIER PACOUD Sandrine ; GEAY David ; GERMAIN Christophe ; GIROD Franck ; GRAS Françoise ; GROS DIDIER Jean Charles ; GUERIN Jean Luc ; GUILLOT Evelyne ; HALBOURG Bertrand ; HUGONNET Franck ; HUGUES Guy ; JACQUEMIN Pierre ; JAILLET Bernard ; LACROIX Serge ; LANIS Yves ; LAVRY Dominique ; LONG Grégoire ; LUSSIANA Eddy ; MAILLARD Jean-Claude ; MARQUES Patrick ; MILLET Jacqueline ; MILLET Michel ; MOREL Denis ; MOREL-BAILLY Hélène ; PAIN Michel ; PARIS Robert ; PERRIN Alexandre ; PIETRIGA Guy ; PONSOT Pauline ; POURCELOT Anaïs ; PRELY Fabrice ; PROST Philippe ; RASSAU Jean-Noël ; REBREYEND COLIN Micheline ; RETORD Dominique ; REVOL Hervé ; REYDELLET DELORME Emmanuelle ; ROUX Nathalie ; ROZEK Evelyne ; SCHAEFFER Catherine ; STEYAERT Frank ; THOMAS Rémi ; TISSOT Isabelle ; VACELET Jean-Marie ; VIAL Jacques ; VUITTON Antoine.

**Délégués suppléants présents :** BESSON Gérard ; FREDY Damien ; GIBOZ Brigitte ; JULLEROT Pascal.

**Excusés ayant donné pouvoir :** BOISSON Laurence à CHATOT Patrick ; CAPELLI Sophie à LUSSIANA Eddy ; CHAMOUTON Patrick à THOMAS Rémi ; DALLOZ Jean-Charles à PROST Philippe ; SERVIGNAT Odette à JAILLET Bernard ; COLIN Gwenaël à PARIS Robert ; HOTZ Richard à VUITTON Antoine.

**Excusés :** BAILLY Hervé ; BELLAT Stéphane ; CATTET Jean-Luc ; GROS-FUAND Florence (représentée par FREDY Damien) ; JOURNEAUX Cyrille ; LANCELOT Catherine (représentée par GIBOZ Brigitte) ; LARUADE Laurent (représenté par JULLEROT Pascal) ; RAVIER Pascal ; VENNARI PARE Sandra (représentée par BESSON Gérard).

**Absents :** ARTIGUES Damien ; BANDERIER Dominique ; BIN Richard ; BOILLETOT Jean-Marc ; BRIDE Frédéric ; CIOE Bruno ; DE MERONA Bernard ; DUFOUR Anne ; DUMONT GIRARD Philippe ; LAMARD Philippe ; MOREL Alain ; MORISSEAU Gilles ; NEVERS Jean-Claude ; PAGET Jean-Marie ; RUDE Bernard.

**Secrétaire de séance :** Franck GIROD

**Objet : AGORASTORE - Adhésion de Terre d'Emeraude Communauté**

Rapporteur : Jean-Yves BUCHOT

**Le RAPPORTEUR,**

**EXPOSE**

La Communauté de communes est propriétaire de divers biens meubles tels que matériels, véhicules, équipements et autres mobiliers inexploités ou devenus inutiles pour l'exercice des services administratifs ou techniques.

Ces biens, issus du patrimoine de la collectivité occasionnent des frais de stockage et peuvent être revendus.

Par délibération n° 2020-162 du 4 septembre 2020, Monsieur le Président de Terre d'Émeraude Communauté a reçu délégation du Conseil Communautaire pour décider de l'aliénation de gré à gré des biens mobiliers jusqu'à 10 000,00 €.

Au-delà de ce seuil, il incombe au Conseil Communautaire d'autoriser la vente du ou des biens concernés.

La société Agorastore, spécialisée dans la vente aux enchères de biens d'occasion appartenant aux organismes publics, propose de vendre ces biens réformés sur un site internet dédié à ces transactions.

Ce procédé qui s'inscrit dans une démarche de préservation de l'environnement et de solidarité, favorise les enchères citoyennes et permet de donner une seconde vie à des biens qui présentent encore une utilité.

Cette démarche présente ainsi plusieurs avantages :

- Céder en toute transparence, dans le cadre d'une large audience, des biens meubles dont les services n'ont plus l'utilité ;
- Créer de nouvelles recettes permettant de financer le renouvellement de matériels ;
- Réduire les encombrants, favoriser le recyclage et agir dans le cadre du développement durable ;
- Optimiser l'utilisation des surfaces et le volume de stockage des biens meubles au sein de la Communauté de communes ;
- Instaurer un nouveau vecteur de communication avec la population.

La plateforme gère les inscriptions des participants, les enchères, la communication et prélève sur chaque vente conclue, une commission de 15 % HT du montant de la vente, à laquelle s'ajoutent des frais de dossiers compris entre 10 et 1000 €.

La Communauté de communes conserve la maîtrise de la mise à prix et la vente ne devient parfaite que lorsque l'offre d'achat correspondant à l'enchère la plus élevée sera acceptée par la collectivité.

Pour proposer ses biens à la revente sur le site Agorastore, il convient que la Communauté de communes adhère à cette structure et approuve le contrat-cadre ci-joint.

La convention sera conclue pour une durée d'un an reconductible trois fois par tacite reconduction.

**Le BUREAU COMMUNAUTAIRE**, dans la séance du 27 février 2024 a émis un avis favorable,

**Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après avoir entendu cet exposé et avoir délibéré,

#### **DÉCIDE**

**D'APPROUVER** le principe de cession par mise aux enchères sur la plateforme spécialisée « AGORA STORE » gérée par la SAS AGORASTORE, 20 rue Voltaire – 93100 MONTREUIL ;

**D'APPROUVER** l'adhésion de Terre d'Émeraude Communauté à la plateforme de vente en ligne Agorastore ;

**D'APPROUVER** le contrat-cadre de mandatement et de fourniture de prestations de ventes aux enchères publiques en ligne de la société Agorastore ;

**D'APPROUVER** l'engagement des dépenses relatives aux commissions et frais divers portant sur chaque vente réalisée en application de ladite convention ;

**D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer le contrat-cadre, joint à la présente délibération, ainsi que tout autre acte y afférant et tout avenant après avis du Bureau communautaire ;

**D'AUTORISER** Monsieur le Président à mettre en œuvre la présente délibération,

**DE DIRE** que les recettes issues des ventes seront inscrites au budget chapitre 70 ;

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Envoyé en préfecture le 08/03/2024

Reçu en préfecture le 08/03/2024

Publié le

ID : 039-200090579-20240306-D\_016\_2024-DE



L'autorité territoriale :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de son dépôt en Préfecture et de sa notification ou publication
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Besançon ou par l'application Internet Télérecours citoyens, accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou publication.

Pour extrait conforme,

  
Le Président

